

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 116 Rev.

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Villes anciennes de Djenné

Lieu : 5ème région du Mali

Etat partie : Mali

Date : 22 décembre 1987

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères III et IV.

C) JUSTIFICATION

Comme celle de Tombouctou, la ville de Djenné avait été proposée par la République du Mali pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en 1979. En 1980, le Comité, sur la recommandation de l'ICOMOS, avait différé l'examen du dossier en demandant des précisions supplémentaires sur le processus d'urbanisation du site et sur les mesures de protection des bâtiments et quartiers anciens. Commentant la perte d'authenticité qui résulte d'une transformation rapide et anarchique de la ville, le Comité avait évoqué l'éventualité d'une inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en péril.

Lors de sa mission, en 1982, l'expert envoyé au Mali au titre de la Convention avait proposé d'élargir la proposition pour y inclure le site archéologique de Djenné-Djeno en l'intitulant "Villes anciennes de Djenné".

Par la suite, un groupe d'experts, réuni en 1986 à l'ICOMOS, a recommandé de prendre en considération Djenné avec son environnement de buttes et de marigots, dans le paysage caractéristique du delta intérieur du Niger afin de définir un tout cohérent, bien plus vaste que l'actuel ensemble urbain. Le séminaire de Bamako a retenu à son tour la formule des "Villes anciennes de Djenné" (Djenné et Djenné-Djeno) en optant pour une protection large susceptible de sauvegarder des réserves archéologiques. Les autorités maliennes soumettent cette année une proposition qui s'inspire de ces principes.

Les inondations annuelles, causées par les crues du fleuve et de ses affluents, sont le phénomène naturel essentiel dans la région de Djenné comme dans l'ensemble du delta intérieur du Niger. En période de hautes eaux, seules émergent quelques buttes, appelées toguéré. Les fouilles effectuées de 1977 à 1981 sur le toguéré de Djenne-Djeno, dans le bassin d'inondation du Bani, à 3 km au sud-est de Djenné, par Susan Keech et Roderick J. McIntosh ont révélé une occupation humaine continue de cette butte de 250 av.J.C. au XIVE siècle.

Plusieurs phases d'occupation ont pu être distinguées : une phase pré-urbaine, où la population Bozo vit de pêche et de riziculture; une phase d'urbanisation qui revient sans doute aux populations Nono. La ville, aux mains de ces commerçants, joua très tôt un rôle de marché et de plaque tournante dans le commerce transsaharien de l'or, exploité dès le IXe ou le Xe siècle en Afrique occidentale pour satisfaire les demandes des musulmans. La découverte de nombreuses structures d'habitat -murs, maisons, restes de fourneaux- celle d'un riche mobilier en terre cuite et en métal font de Djenné-Djeno un site archéologique majeur pour l'étude de l'évolution de l'habitat, des techniques industrielles et artisanales, de l'islamisation.

Les restes organiques mis au jour, parmi lesquels un grand nombre de grains de riz africain, permettent une meilleure compréhension du processus de développement de la riziculture. D'autres toguéré, celui d'Hambarketolo, ceux de Tonomba et de Kaniana ont également permis d'importantes découvertes : toutes ces buttes, refuges naturels contre les eaux, sont des sites archéologiques potentiels et méritent à ce titre d'être protégées.

Au XIVE siècle, Djenné-Djeno fut abandonnée au profit de l'actuelle Djenné, habitée dès le XIe siècle. L'épisode du sacrifice propitiatoire de Tépama, la jeune fille murée vivante pour assurer la prospérité de la ville, doit être replacé dans le contexte religieux d'une époque où les croyances animistes et le fétichisme n'avaient pas cédé devant l'Islamisation. Celle-ci, préparée sous l'influence des marchands markas, ne devint effective qu'à la fin du XIIIe siècle après la conversion du Sultan Koumboro qui abandonna son palais pour en faire une mosquée, la première de Djenné, détruite en 1830.

Comme Tombouctou, Djenné connut son âge d'or aux XVe et XVIe siècles et constitua à cette époque un grand centre de diffusion de l'Islam. Tombée au pouvoir des Marocains en 1591, des Peulhs en 1810, des Toucouleurs en 1862, prise par les troupes coloniales françaises en 1893, Djenné ne devait plus connaître jusqu'à l'indépendance de grande période de développement.

L'époque coloniale a fortement marqué la ville, notamment par la reconstruction, en 1906-1907, de la Grande Mosquée. Toutefois ce monument bâti pour abriter 3.000 fidèles est un pastiche assez réussi de l'architecture religieuse locale.

La ville de Djenné, qui s'étend sur plusieurs toguéré, est divisée en deux par une grande avenue, marquée au sud par la place du Marché que domine la Grande Mosquée. De part et d'autre de cet axe, environ 1.850 maisons traditionnelles (chiffre de 1982) se répartissent sur une vingtaine d'hectares de parcellaire ancien. L'architecture domestique, influencée par celle du Maroc, se caractérise par sa verticalité : des contreforts scandent les façades à deux niveaux des maisons dont l'entrée est toujours particulièrement soignée.

Au delà de ce noyau historique, se retrouvent des constructions contemporaines, datant des extensions successives de la ville. Une mention spéciale doit être accordée aux ports de Djenné -17 sont relevés sur la carte jointe au dossier- et, particulièrement, à celui de Bambana où accostaient les pirogues venues de Tombouctou.

L'ICOMOS recommande l'inscription des villes anciennes de Djenné sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères III et IV.

- Critère III. Djenné-Djeno, et accessoirement Hambarketolo, Tonomba et Kaniana apportent un témoignage exceptionnel sur les civilisations pré-islamiques du delta intérieur du Niger.

- Critère IV. Djenné offre un exemple éminent d'ensemble architectural illustrant une période historique significative. Elle a été considérée tantôt comme "la plus belle ville d'Afrique", tantôt comme "la ville africaine type".

Observations de l'ICOMOS.

Une réelle volonté de conservation semble exister à Djenné qui dispose encore de maçons qualifiés et réputés pouvant perpétuer les savoir-faire et les traditions architecturales.

Les véritables problèmes sont posés par l'accroissement de la population et la spéculation foncière. Dans ces conditions, la définition d'une large zone de protection ne peut qu'aider les autorités maliennes à contrôler le développement urbain et à sauvegarder les réserves archéologiques et le site naturel du delta intérieur.

Il serait bon de recommander le respect de l'équilibre existant entre espaces bâtis et espaces libres dans les zones constructibles.

ICOMOS, Juillet 1988